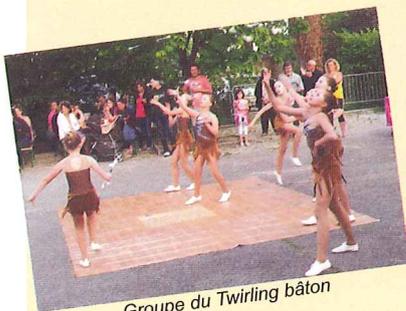


Une fête de la musique sous le soleil



Groupe de danseuses du Dynamic Club



Groupe du Twirling bâton



Autres danseuses du Dynamic club

Dégagé de tous nuages, le soleil était enfin présent en cette journée du 21 juin 2013. C'est donc une fête de la musique lumineuse à laquelle ont assisté les habitants de la commune venus nombreux, profiter des animations proposées : l'Ensemble Musical de VLM, la chorale Viva La Musica, 3 jeunes guitaristes accompagnés de charmantes jeunes chanteuses, Maxence Ellul dans une interprétation d'un pot-pourri de JJ Goldman, Novak Championships pour une démonstration de Hip-Hop, le Twirling bâton, le Dynamic club et le groupe KAMDEN mené par la chanteuse Villacussienne Linda.

Organisée par la toute nouvelle équipe du Club des jeunes et le Comité des Fêtes, la soirée s'est déroulée dans la bonne humeur.

Merci à tous les bénévoles pour leur participation qui a contribué au succès de cette manifestation.



Le groupe KAMDEN

Editorial

Depuis maintenant plusieurs années, nous menons une lutte contre le tracé proposé du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL). Vous avez suivi les différents épisodes, le dernier en date étant le recours auprès du Conseil d'Etat pour l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de ce projet.



Éric BEAUFORT
Maire

Si, depuis le début, nous allons de déception en déception, avec une sensation de mépris total de la part des services de l'Etat, nous avons aujourd'hui, enfin, quelques raisons de nous réjouir. En effet, le "rapport Duron", ayant pour objet la hiérarchisation des grands projets nationaux, préconise dans ses conclusions, un report du CFAL à l'horizon 2030 – 2050.

De plus, l'abandon du projet de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Rhin/Rhône branche sud, axe d'alimentation principal du CFAL dans notre secteur, fragilise encore plus la légitimité du projet.

Ce rapport a été validé par le gouvernement et nous laisse désormais plus de temps pour faire valoir nos droits.

Nous resterons néanmoins vigilants et acteurs en suivant l'évolution de notre recours devant le Conseil d'Etat et attentifs aux prochaines évolutions directes ou indirectes concernant ce projet.

Une autre satisfaction, la météo qui, enfin, nous a permis de participer aux nombreuses manifestations festives de la commune que vous retrouverez présentées en partie dans ce numéro et pour les plus récentes dans le prochain.

Pour fêter le dernier jour d'école, le conseil municipal accompagné du Sou des écoles, a remis les traditionnels dictionnaires aux enfants de CM2 quittant l'école de Villieu Loyes Mollon pour entrer au collège. L'ensemble des enfants s'est également vu remettre, par le policier municipal, un permis de conduire vélo, gage de leur bon comportement et de leur sensibilisation à la sécurité routière.

Ils vont désormais pouvoir profiter des grandes vacances tout comme leurs parents qui, pour les plus studieux, pourront découvrir en pages intérieures, les comptes administratifs et le budget primitif 2013 de la commune.

Bonnes vacances.

Les classes en 3, les classes des rois !



65 ! C'est une vague de 65 classards qui a ondulé à travers les rues de nos 3 villages en chantant à tue-tête. Partis de Mollon, nos classards se sont tout d'abord arrêtés à la hauteur de Montaplan, pour une première et bienvenue halte de ravitaillement, après la terrible montée du cimetière. Puis ils ont traversé Loyes jusque dans la cour du château où les attendait le Club des jeunes afin de leur servir un rafraîchissement bien mérité. Après les séances photos tout le monde a repris la route en direction de Villieu.

Malheureusement la pluie a commencé à tomber avant l'arrivée au centre Innovance. Cela n'a pas découragé les plus jeunes classards qui ont, malgré cela, déposé la traditionnelle gerbe devant le monument aux



morts. Bien trempés mais toujours aussi joyeux, tous se sont regroupés autour du bar du centre Innovance pour l'apéritif de la municipalité. Le soir, le traditionnel repas des classes comptait 135 personnes, toutes satisfaites des mets qui leur ont été servis. La fête s'est achevée en chansons et en danses très tôt le lendemain matin.



Fête, vogue et bal populaire



Comme chaque année à la même époque, les forains se sont installés sur la Place de la Fonderie et Rue des Écoles, pour la vogue.



Les plus jeunes et moins jeunes, ont profité des différents manèges, des stands de la buvette et des bals, organisés par le Club des jeunes, vendredi et samedi soir.



Un week-end agréable pour tous, mis à part un petit débordement causé, samedi soir, par une minorité de perturbateurs, étrangers à la commune, qui a malheureusement nécessité l'intervention de la gendarmerie qui a demandé à M. le maire l'arrêt anticipé de la soirée à 1 h 40.

Photo : S. THEBAULT



Guilaine et Jean-Claude
FAFOURNAUX

Particuliers - vitres, intérieur voitures, débarras...

Professionnels - bureaux, commerces, ateliers, immeubles...

759 chemin de la Côtière - 01800 Villieu Loyes Mollon
☎ 04 37 61 10 45 - 06 22 56 28 46

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

INSTALLATION - RÉNOVATION

DÉPANNAGES 7j/7 CHAUFFAGE - VENTILATION - AUTOMATISME

Denis CHABANNE

Mobile : 06 71 77 16 42

Les Villardes - Mollon
01800 VILLIEU
Tél. 04 74 35 46 74
Courriel : allume.code@free.fr

Entreprise de maçonnerie



Fondée en 1959

•
Restauration
Rénovation
Neuf
BATIMENTS INDUSTRIELS

sarl J. MENAND

1049, Av. Charles de Gaulle
01800 VILLIEU

TÉL. 04 74 61 02 85

FAX : 04 74 61 25 75

Budget communal

Le budget de notre commune se compose d'un budget principal et désormais, de trois budgets annexes que sont "l'eau et l'assainissement", le "centre Innovance" et la "salle polyvalente".

Le budget principal est lui-même constitué d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Une commune par essence ne réalise pas de bénéfice, en fait, l'excédent souhaitable de la section de fonctionnement alimente la section d'investissement. L'objectif du budget est de prévoir l'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement de la commune afin de bâtir un budget d'investissement permettant de réaliser les projets durables de la collectivité.

En fin d'année, les comptes administratifs viennent entériner les chiffres réellement réalisés. Ils sont vérifiés par le service des impôts et adoptés par le conseil municipal.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2012 :

Vous êtes désormais habitués à une présentation sous forme de comparatif des comptes administratifs des deux dernières années et du budget primitif.

Nous vous rappelons ci-dessous les composantes des différents comptes de dépenses et de recettes avec un commentaire sur les écarts notables entre les deux comptes administratifs et le budget.

I – les charges à caractère général

Elles se composent de 3 sous-familles :

1) les charges courantes : ce sont les mêmes charges qu'un foyer ordinaire doit payer régulièrement (eau, électricité, téléphone, mais aussi fournitures administratives, livres et CD de la bibliothèque, fournitures scolaires, etc.).

Ces charges varient dans le détail des comptes mais restent globalement stables avec une augmentation de 3 % entre 2012 et 2013. Le budget prévisionnel reste sur ces bases.

2) les charges techniques : ce sont les charges spécifiques au fonctionnement de la mairie (entretien des bâtiments et de la voirie, contrats d'assurances, locations, frais de justice, transports, fêtes et cérémonies etc.).

La baisse importante de ce poste est liée au transfert des charges affectées à l'ancienne salle des fêtes sur le nouveau budget "salle polyvalente". La modification budgétaire est également en baisse pour la même raison et sur une année complète.

3) les charges diverses : ce sont principalement les services bancaires et les taxes et impôts divers.

L'augmentation notable en 2012 est liée principalement à l'intégration dans ce chapitre de 8 500 € pour le déménagement de l'école maternelle. Le reste de l'augmentation reporté également sur le budget prévisionnel correspond à l'évolution des taxes foncières liées aux nouveaux bâtiments.

II – les charges de personnel

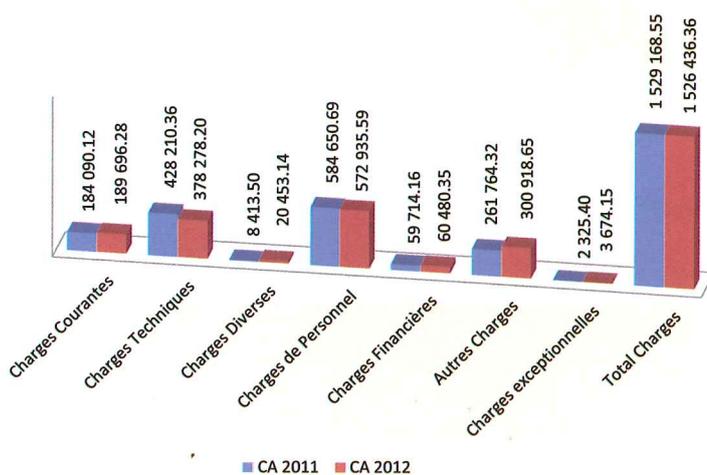
Ce sont essentiellement les salaires et les charges sociales. La masse salariale est contenue, voire légèrement diminuée, en raison des changements de personnel. L'augmentation du budget est liée à des prévisions de remplacement pour deux congés maternité. Elle est compensée par les remboursements des caisses complémentaires reportés dans les "recettes diverses".

III – les charges financières

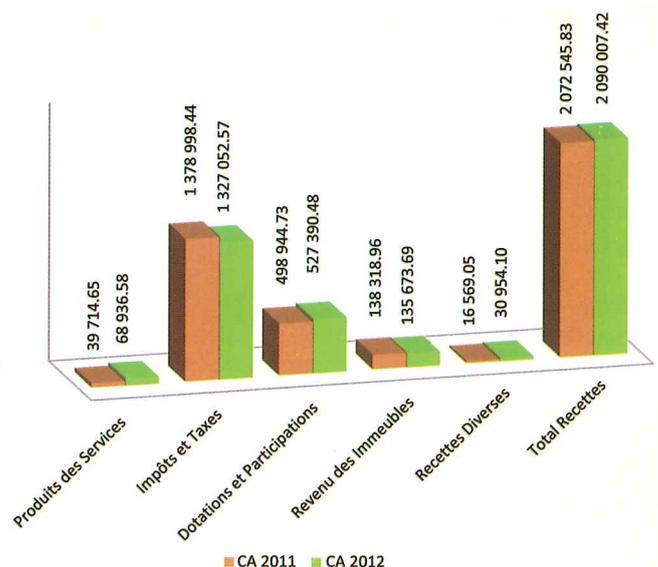
On trouve dans cette catégorie, les intérêts sur emprunts, les bourses et prix divers, les dotations aux amortissements, etc. Ces charges restent stables sur les deux dernières années mais vont augmenter en 2013, suite à la libération des emprunts et donc des intérêts afférents, liés aux différents projets d'investissement.

Comptes Administratifs 2011 / 2012

Charges de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



IV – les autres charges

Contrairement à sa dénomination, cette dernière catégorie n'est pas le fourre-tout dans lequel on met les dépenses dont on ne sait pas quoi faire. On y trouve les subventions (aux associations notamment), les aides sociales données au département, la cotisation au service incendie du département (obligatoire que l'on ait ou non un Centre de Première Intervention Non Intégré), la subvention au CCAS et les dotations aux budgets annexes.

La stabilité entre les deux comptes administratifs est, malgré la création et l'alimentation du nouveau budget annexe "salle polyvalente", liée à des recettes exceptionnelles pour le budget "centre Innovance" (location de l'auditorium au cinéma de Meximieux).

Le budget 2013 ne bénéficiera plus de cette recette. Son augmentation est donc liée à l'alimentation du budget annexe "salle polyvalente" mais également à l'augmentation très importante de la contribution de la commune aux services d'incendie et de secours puisque nous passons d'une redevance globale de 39 761 € à 54 100 € soit plus de 36 % d'augmentation.

I – les produits des services

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public (terrasses de café, cirques, manèges, etc.), les concessions des cimetières, droits de chasse, etc.

L'augmentation notable est liée à la mise en place de ventes de coupe de bois à des professionnels (11 000 €) et au remboursement par le nouveau budget annexe des charges de personnel municipal affecté à la gestion de la "salle polyvalente".

II – les impôts et taxes

Il s'agit principalement des impôts qui à l'origine, étaient levés directement par la commune. Aujourd'hui seules les taxes foncières et d'habitation ont un taux communal voté par le conseil municipal. Le reste est constitué pour la plupart d'attributions de compensations données par L'Etat.

Depuis le passage en TPU (Taxe Professionnelle Unique), la CCPA (Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain)

perçoit pour les 33 communes, la taxe professionnelle (TP). A titre de compensation, chaque année, elle leur reverse, depuis 2003, une somme égale à la dernière perçue directement, au titre de la TP, en 2002, diminuée des charges transférées. (Collecte et traitement des ordures ménagères). *Ces recettes restent stables et compte-tenu de l'équilibre budgétaire réalisé, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition sur les mêmes bases que l'année précédente.*

III – les dotations et participations

Il s'agit de dotations attribuées par l'Etat ou par d'autres collectivités locales. Elles peuvent être forfaitaires ou fonction de critères comme la population, la longueur de voirie, etc. *Ces dotations restent également stables et la légère baisse prévue sur le budget correspond à la retenue par la CCPA de la dotation de la commune au Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain qu'elle versera à compter de 2013 à notre place.*

IV – Revenus des immeubles

Il s'agit de revenus de locations immobilières, de redevances pour occupation du domaine public et de locations de salles. Nous retrouvons également dans cette rubrique le produit des baux emphytéotiques.

Le produit des locations est légèrement en baisse compte-tenu du transfert des locations de la salle des fêtes sur la salle polyvalente qui possède son propre budget.

La très forte augmentation de ce chapitre sur le budget 2013 est liée au versement programmé par la SEMCODA du bail emphytéotique du tènement concernant le centre village (600 000 €).

V – Recettes diverses

Il s'agit principalement des remboursements d'assurance pour les sinistres et pour les absences maladie ou maternité. *Ce sont des produits très variables selon les années, la prévision budgétaire correspond aux congés maternités déjà évoqués concernant les charges de personnel.*

BUDGET PRIMITIF 2013 :

Notre budget habituel, hors recettes exceptionnelles, se situe autour d'un excédent de fonctionnement de l'ordre de 550 000 € affecté à l'investissement. Il est bien entendu que la recette exceptionnelle de 600 000 € ira, elle aussi, grossir les recettes d'investissement. Cela permettra de mener à bien les projets en cours et budgétés pour l'exercice 2013.

Pour les plus importants (prix budgétés TTC):

- Nouvelle mairie 1 326 375 €
- Giratoire et Grande Rue de Mollon 821 900 €
- Extension zone artisanale 200 000 €
- Création lotissement Rue de la Gare . 175 000 €
- Travaux école primaire 145 000 €
- Rénovation du clocher de l'église 65 000 €

La plupart de ces projets sont financés en partie par des subventions et le solde grâce à l'autofinancement et les emprunts contractés.

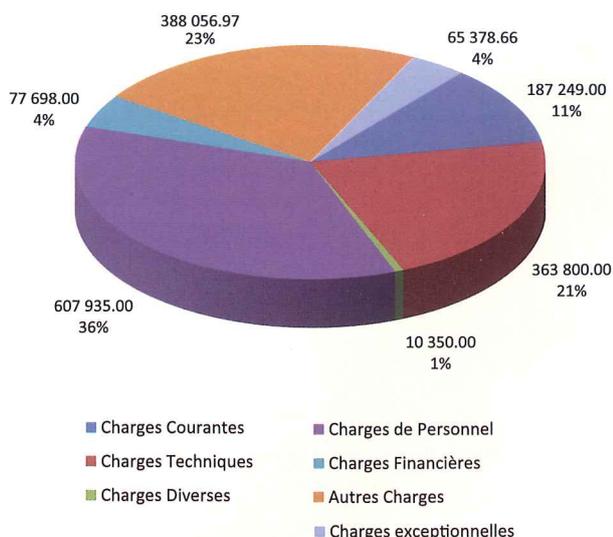
Bon à savoir

Tous les comptes administratifs sont vérifiés et validés par la trésorerie de Meximieux chaque année et notamment la concordance entre leurs écritures et les nôtres.

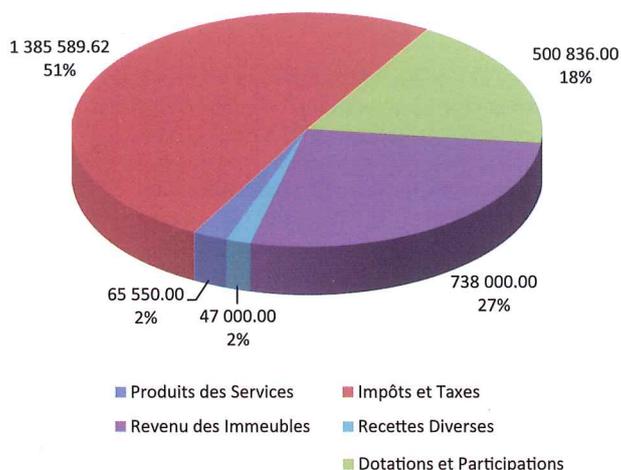
Sur présentation du maire le conseil municipal valide ensuite l'ensemble de ces éléments.

Budget primitif 2013

Charges de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Premières rencontres départementales de conseils des jeunes

Ce 29 juin 2013, la commune de Villieu Loyes Mollon a envoyé deux conseillères municipales, Sylvie BLANCHARD et Christine CASTEUR, toutes deux membres de la commission des écoles, accompagner trois représentants du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), Océane KRZYKAWIAK, Tyffanie PETITDIDIER et Dorian ALEXANDRE, aux premières rencontres départementales de CMJ qui se tenaient toute la journée à l'université LYON III Jean MOULIN, 2 rue du 23^e Régiment d'Infanterie à Bourg en Bresse, à l'initiative du conseil général de l'Ain.



Sous la houlette de Mmes Christine GONNU (Vice-Présidente du Conseil Général de l'Ain) et Sandrine GRUAU (Service jeunesse du Conseil Général), après le mot de bienvenue du Président de l'université, les enfants ont été répartis dans divers ateliers, animations et activités, pendant que les adultes assistaient à une conférence sur le rapport du CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) portant sur l'engagement citoyen des rhônalpins.

Après un repas buffet copieux et convivial, l'après-midi a permis aux enfants et aux adultes de continuer les ateliers et de restituer ensuite à tous le fruit des échanges de cette passionnante journée. La fin de l'après-midi a été couronnée par une magnifique



représentation de la section sportive "Arts du cirque" du collège de BÂGÉ la VILLE au marché couvert du Champ de Foire.

Gageons que cette première sera suivie de beaucoup d'autres, à raison d'une tous les deux ans.

Remise de diplômes de secourisme

Samedi 25 mai 2013 a eu lieu au CPINI de Villieu Loyes Mollon, une remise de diplômes de secourisme PSC1 (Prévention et Secours Civiques de Niveau 1). Les cours ont été assurés par le caporal-chef Cédric MANDON, moniteur de secourisme.

Durant ce stage, les candidates ont appris à donner une alerte, stopper une hémorragie, faire un massage cardiaque, utiliser un défibrillateur, traiter les plaies et brûlures, prendre en charge une victime présentant un malaise.

Le diplôme PSC1 a été délivré à :

- DUBOIS Valérie
- GROS-BALTHAZARD Aurélie
- NANDRY Magali
- SORBARA Céline
- VUILLOD Nathalie



Félicitations aux lauréates.

D'autres sessions de secourisme auront lieu. Si des personnes sont intéressées par cette formation, prendre contact auprès de Cédric MANDON au 06 82 97 66 95 ou auprès d'autres sapeurs-pompiers de Villieu Loyes Mollon.

Distinction au concours "Un des meilleurs apprentis de France"

Romain MARCHIS, jeune apprenti et La SARL J. MENAND.

"Choisir d'approfondir la maîtrise de son métier est une valeur pour l'homme et lui permet de se réaliser humainement et socialement"

Christine Brochier, présidente de la section de l'Ain des "Meilleurs Ouvriers de France"

Chaque année, la Société des Meilleurs Ouvriers de France organise le concours "Un des meilleurs apprentis de France". Ce concours a pour ambition de transmettre aux jeunes une culture artistique et technique, afin d'assurer la pérennité de savoir-faire irremplaçables et de les doter de moyens incontestables de réussite. Au cours d'épreuves organisées au niveau départemental, régional et national, chaque candidat réalise une "œuvre" correspondant au sujet propre à son métier.

Faire le choix de l'apprentissage, c'est faire le choix d'un véritable projet de vie, alternant des périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et des périodes de formation théorique, suivant un parcours individualisé. Les métiers auxquels les jeunes apprentis se destinent sont de belles filières, soutenues sans faille par des maîtres d'apprentissage exemplaires, véritables tuteurs de ces jeunes en devenir et par des entreprises conscientes que l'alternance est un outil stratégique pour notre économie.



M. MENAND - Romain - Mme MENAND

A 17 ans, le jeune Romain MARCHIS, originaire de Villieu Loyes Mollon, apprenti en CAP de maçonnerie à la SARL J. MENAND, vient d'obtenir une médaille d'or au niveau départemental et au niveau régional. Un travail remarquable et une récompense qui met également en avant son entreprise tutrice, ses professeurs du CFA-BTP de l'Ain, sa famille et ses amis qui l'ont soutenu pendant toute son épreuve.



Oeuvre de Romain qui lui a demandé plus de 50 heures de travail

Pour Romain, le choix est venu après la réussite de son CAP, de continuer son apprentissage en BP avec l'Entreprise J. MENAND. Et pourquoi pas, dans quelques années, se présenter au concours "Un des Meilleurs Ouvriers de France".

FELICITATIONS ROMAIN !

Le Club rencontre en Alsace

Les 10, 11, 12 et 13 mai, trente et une personnes du Club sont parties en Alsace. Le premier jour visite de Colmar, et poursuite par la route des vins avec un arrêt à Riquewhir dans un caveau pour une dégustation des vins d'Alsace.

Le matin du deuxième jour, nous avons visité la Brasserie Météor à Hochfelden au nord de Strasbourg. Brasserie fami-



liale depuis 7 générations, elle fait vivre son idéal de la bière par son exigence dans la sélection des matières premières de qualité. Après dégustation à l'issue de la visite, direction le restaurant avec un menu choucroute.

L'après-midi visite de Strasbourg et promenade commentée en bateau sur les canaux de la Petite France.

Le troisième jour direction Kirwiller au Royal Palace, l'un des 3 plus grands music-halls français. Déjeuner avec



orchestre dans la salle du Majestic et ensuite direction vers la majestueuse salle de spectacle pour la "Revue Séduction". Nous avons assisté à un show époustouflant dans lequel les tableaux et les numéros s'enchaînent : trapèze, numéro de jonglage, contorsions, spectacle d'humour et de magie.

Le dernier jour direction Gertwiller pour la visite du palais du pain d'épices à la maison Fortwenger ; ensuite visite d'Obernai et retour vers Villieu Loyes Mollon après le déjeuner.

Nous sommes tous revenus enchantés de notre petit périple en Alsace et notre retour s'est effectué dans la gaieté et en chansons.

Viva La Musica se met au vert

Jeudi 27 juin 2013, La chorale de Viva La Musica a tenu sa dernière réunion du Conseil d'Administration de la saison pour finaliser cette année et préparer (déjà) la rentrée prochaine. Chacun a partagé ensuite joyeusement le verre de l'amitié. Il était aussi organisé une projection des diverses prestations de la chorale (extraits de chants, d'instant magiques et divers).

La rentrée est prévue le jeudi 12 septembre à 20 h pour un début de répétition à 20 h 15. Cotisations votées : maintien des cotisations à 45 € et 86 € pour un couple.

N'oublions pas d'évoquer le concert de Viva La Musica du 1^{er} juin. Pour cette soirée, la chorale avait invité un groupe sympathique et talentueux : la chorale suisse de Yverdon les Bains. Ce fut une soirée formidable et nous nous souviendrons longtemps des chants de chaque groupe et des instants partagés ensuite dans une joyeuse et festive ambiance. Vivement l'année prochaine avec de nouvelles surprises...

Ecole de musique des 3 villages

Les cours de l'école viennent de finir après l'audition des élèves.

Cette année, les classes d'éveil musical de piano, de guitare et de trompette ont été appréciées des élèves et des professeurs.

A la rentrée 2013 nous allons ouvrir une classe de batterie et une de saxophone.

Les fiches de préinscription ainsi que les tarifs sont disponibles en mairie ainsi que les coordonnées des responsables.

**Les inscriptions auront lieu
vendredi 5 septembre
de 16 h 45 à 18 h**

**et samedi 6 septembre
de 9 h à 12 h**

dans le préau de l'école du Toison
(groupe primaire)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec part incitative (TEOMi)

Annoncée il y a deux ans, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec part incitative est entrée en application au début de cette année 2013 avec la comptabilisation réelle des levées de bac. Parallèlement à l'adoption de cette part incitative, il est rappelé que le taux de la TEOMi doit, avec ou sans incitation, être le même pour toutes les communes en 2014. Pour mémoire, jusqu'à cette année incluse, il y a 33 taux différents (1 par commune sur notre territoire) allant de 4,83 % à 11,35%.

L'objectif de la TEOMi est de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels en offrant aux habitants la possibilité d'en avoir une répercussion financière. Comme la TEOM, elle comporte **une part dite "fixe"** basée sur la **base de taxe foncière** et en plus **une part dite "incitative"** qui dépend du **nombre de fois où les bacs sont collectés sur une année**.

Le conseil communautaire, souhaitant faire connaître le plus tôt possible l'incidence financière de cette TEOMi, vient d'adopter le principe **d'une part incitative limitée à 25 %** du montant total de la taxe, ce qui fait que la **part fixe dépendante du taux sera de 75%**.

Le décret d'application de cette taxe oblige les collectivités à maintenir pour la première année d'application le même montant total de taxe que l'année précédente. En 2014, la recette totale de TEOMi prévue sera identique à celle de 2013 : 4 823 095 €.

L'unification des taux appliqués à la part fixe (75%) des 4,8 M€ conduit à un taux commun pour toutes les communes de 6,38 % en 2014. La part incitative: 1 205 774 € sera répartie sur l'ensemble des levées de bacs constatées sur l'année 2013. Sur la base des constats des premières semaines qui confirme qu'en moyenne les bacs sont collectés toutes les 2 semaines (23 fois par an pour être précis) la tarification par bac serait la suivante :

Volume du bac (en litres)	Coût estimé par collecte / Levée (en €)
80*	1.54
140	1.90
180	2.14
240	2.50
360	3.22
660	5.03
770	5.69

* Ce bac n'est plus distribué

Pour ce qui concerne les sacs blancs remis à quelques foyers habitant loin d'un circuit de collecte ou n'ayant aucune possibilité de stockage, le rouleau de 25 sacs de 100 litres est facturé forfaitairement 41 € (soit 1,64 € par sac) et celui de 50 litres a 34 € (soit 1,36 € par sac).

En 2014 la TEOMi aura donc 2 montants sur notre feuille de taxe foncière :

Le premier dépendant de la base de la taxe foncière de chaque bien immobilier, multiplié par le taux commun de 6.38 %.
Le second dépendant du nombre de fois où le bac est collecté.

Exemple :

Un ménage habitant une maison dont la base de taxe foncière est de 2 100 €, équipé d'un bac de 140 litres collecté 23 fois dans l'année 2013.

La TEOMi en 2014 sera de :

$$2\ 100 \text{ €} \times 6.38 \% = 134 \text{ € pour la part dite "fixe"}$$

$$1.90 \text{ €} \times 23 = 44 \text{ € pour la part dite "Incitative"}$$

Soit une TEOMi de 178 € qui apparaîtra sur la taxe foncière 2014

TAXES FONCIÈRES 2014 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 010 ABT Commune :

Propriétés bâties	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taux spéciale d'équipement (€)	Taux ordures ménagères (€)	Total des cotisations
Taux 2013	5%	5%	5%	5%	5%	5%	
Taux 2014	5%	5%	5%	5%	5%	5%	
Adresse (Base)	200			2100	2100	2100	
Cotisation							134
Adresse Base							
Cotisation							
Coef. major. 2013							
Coef. major. 2014							
Variation en % (€)							
Propriétés non bâties	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taux additionnels (€)	Taux spéciale d'équipement (€)	Chambre d'agriculture	
Taux 2013	5%	5%	5%	5%	5%	5%	
Taux 2014	5%	5%	5%	5%	5%	5%	
Exonération							
Base de cotisation							
Cotisation 2013							
Cotisation 2014							
Variation en % (€)							
Département (zones agricoles des propriétés non bâties)				Base de la taxe foncière (€)	Majoration base ten. const. (€)	Calcul de l'assurance des accidents agricoles	
Base de cot. + Base Collectif (€)				Taux de cotisation de la taxe foncière (€)		Taux de cotisation de la taxe foncière (€)	

Taux unique pour les 33 communes.
Base de taxe foncière en €.
Montant de la TEOMi en € (la part incitative s'ajoutera à ce montant dans une nouvelle colonne).

Les chiffres indiqués sont susceptibles de varier faiblement en 2014 en fonction de la réalité des bases de taxe foncière qui ne seront connues qu'au cours du second trimestre 2014 et d'un ajustement lié au constat des fréquences de collecte sur une période plus longue.

En 2013, la TEOM conserve les taux de 2012.

En 2014 sans part incitative, le taux commun aurait été à recette égale à 2013 de 8.35 % pour toutes les communes.

Pour plus d'informations contacter la CCPA :

Mme CIZABUIROZ Isabelle au 04 74 61 33 63

Pose - Ponçage
Réparation - Vitrification

JACQUES AYME
PARQUETS - ESCALIERS
06 07 65 48 13
Fax : 04 78 84 64 75

aymejacques@wanadoo.fr

22 cours de la République 69100 Villeurbanne 04 78 84 44 82
390 rue de la Gare 01800 Villieu Loyes Mollon 04 74 61 41 04

Planet services
services à domicile

59 rue de l'église - Villieu

L'entretien de votre propriété
Espaces verts
Nettoyage des vitres
Nettoyage haute pression
Prestations de petit bricolage

Tél: 04 74 61 34 75

Descollonges Régis
Maçonnerie Générale
(anciennement Paul Tarkin)

04 74 46 77 91
06 20 25 41 99

Chemin de Chavagneux
01800 Villieu-Loyes-Mollon

Travaux neufs et restaurations
Terrassement
murs de clôture
piscine, terrasse

Conception, création et entretien d'espaces verts

Bastien NUGIER
06 22 56 67 65

Projet de Jardinage
Plantation Taille et Élagage
Pavage et Maçonnerie Pavage

Conception, création et entretien d'espaces verts
HORIZON VERT - 91 rue de la Gare - 01800 Villieu Loyes Mollon - Tél. 04 74 61 33 63

Remise des traditionnels dictionnaires aux élèves de CM2

Vendredi 5 juillet, les écoliers des classes de CM2 de Mme BURTIN et M. GIRAUD se sont rassemblés à l'auditorium du Centre Innovance pour la traditionnelle cérémonie de remise des dictionnaires aux futurs collégiens.

48 élèves se sont donc présentés à tour de rôle, sous des tonners d'applaudissements, devant Eric BEAUFORT, maire, afin de recevoir le précieux ouvrage, puis devant David SIGAUD, président du



Sou des écoles qui, traditionnellement, offre un dictionnaire d'anglais ou d'allemand selon le choix de l'élève.

Une dernière distinction leur était remise également à cette occasion par Thierry DOUET, policier municipal, accompagné de Rita ERIGONI, adjointe au maire, en charge des affaires scolaires : le permis vélo. Un document qui certifie leur bon respect du code de la route et leur

bonne attitude envers la sécurité routière.

La cérémonie s'est terminée par les félicitations et les encouragements de monsieur le maire qui leur a souhaité une grande réussite dans la poursuite de leurs études.

Carré vert - Éco-citoyen

**Lutte contre l'ambrosie :
Les Jardiniers Amateurs de Mollon (JAM)
sur le terrain**

Samedi 23 juin au matin, Jean-Jacques Guillot président de la JAM et référent communal ambrosie, avait mobilisé les membres bénévoles de l'association pour renouveler la destruction systématique des plants d'ambrosie sur les bancs de cailloux de la rivière d'Ain ; le but étant d'éradiquer la plante avant sa floraison et l'apparition des graines et des pollens.

S'ils ont pu constater une réelle diminution de la densité de cette plante invasive à fort impact sur notre santé, ils restent néanmoins vigilants sur l'évolution du phénomène et se proposent même d'y retourner fin juillet.

Un pot sympathique fut organisé. M. le Maire était venu soutenir les courageux arracheurs.

M. le Préfet a pris, le 3 juin 2013, un arrêté relatif à la destruction de l'ambrosie, obligeant tous les propriétaires, exploitants et occupants des terrains ainsi que les collectivités et l'Etat à éliminer les plants, avant le 15 août de chaque année.

Pour plus d'informations, consulter le site internet communal : <http://www.mairievilm.fr/>

Renseignements : jj.guillot@sfr.fr – gclément@villieu-loyes-mollon.fr



Agenda

La mairie sera fermée :

samedi 10 août 2013

et samedi 17 août 2013

Vendredi 30 août

Concours de pétanque
Mollon Omnisport (MOS)
Maison Pour Tous de Mollon (MPTM)
Renseignement : Christian RIBOTTI
04 37 61 10 39

Samedi 31 août

Inscriptions
Dynamic Club
Auditorium
Renseignement : Patricia TONI
04 74 34 78 75

Dimanche 1^{er} septembre

Commémoration de la Bataille du Pont de Chazey
Anciens combattants
Pont de Chazey
Renseignement : Jean-Paul APAYA
04 74 61 04 48

Vendredi 06 septembre

Assemblée générale
Sou des écoles
Auditorium
Renseignement : David SIGAUD
06 20 72 30 09

Vendredi 06 et samedi 07 septembre

Inscriptions
Ecole de musique des 3 villages
Centre Innovance
Renseignement : Gilbert BIANCO
06 27 08 07 84

Samedi 07 septembre

Concours de boules lyonnaises
Famille Sornay Bonato Mollas
Rignieux le Franc
Assemblée générale
Société de chasse
Renseignement : Alain MOISON
04 74 61 79 16

Vendredi 04 octobre

Assemblée générale
Dynamic Club
Auditorium
Renseignement : Patricia TONI
04 74 34 78 75

Samedi 05 et dimanche 06 octobre

Soirée dansante
ADMR
Centre Innovance
Renseignement : Marguerite PICHAT
04 74 34 72 95

Dimanche 06 octobre

Vente de tartes
Sou des écoles
3 Places
Renseignement : David SIGAUD
06 20 72 30 09

Vendredi 11 octobre

Assemblée générale
Jardiniers Amateurs de Mollon (JAM)
Maison Pour Tous de Mollon (MPTM)
Renseignement : Jean-Jacques GUILLOT
04 74 35 63 61

Samedi 12 octobre

Soirée Music Hall
Comité des Fêtes / Compagnie l'EtAinSel
Centre Innovance
Renseignement : Michel BOZZACO
04 74 61 21 63

Jeu 17 octobre

Assemblée générale
Chorale Viva La Musica
Centre Innovance
Renseignement : Christine CASTEUR
06 16 29 17 59

Samedi 21 septembre

Loto
Ensemble Musical de VLM
Centre Innovance
Renseignement : Jean MENAND
04 74 61 12 35

Vendredi 25 octobre

Assemblée générale
Ecole de musique des 3 villages
Maison Pour Tous de Mollon (MPTM)
Renseignement : Jean-Jacques GUILLOT
04 74 35 63 61



SARL RCM

MAÇONNERIE - RÉNOVATION
CARRELAGE - DEMOUSSAGE

David Jacquet

579 Av. Ch. de Gaulle - Villieu
09 53 36 27 32
david.jacquet.rcm@gmail.com

06 80 95 23 57

Camping Claire Rivière



Location
Emplacements
Mobile home
en week-end,
à la semaine

Ouvert du 1^{er} avril au 15 octobre

